



Prévention des maladies vectorielles à tiques :

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité.

A l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites. Pensez au dos et au cuir chevelu. N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie. Surveillez l'endroit de la piqûre pendant au moins 1 mois.

Consulter un médecin en cas d'érythème migrant (tache rouge qui n'apparaît que moins d'une fois sur deux), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexpliquées.

Conseil utile : notez la date de piqûre et photographiez tout symptôme dermatologique.



Vous pouvez déclarer toute piqûre de tique grâce à l'**application Citique** :

[Signalement-Tique](#) est une application disponible gratuitement pour les smartphones [ios](#) et [android](#) ainsi que [via son site internet](#). Mise en service par l'[Inra](#), l'[Anses](#) et le [ministère des Solidarités et de la Santé](#), elle permet de signaler rapidement aux scientifiques les piqûres de tiques, qu'elle soient repérées sur un humain ou un animal. En outre, **après avoir signalé une piqûre de tique**, l'application vous permettra d'envoyer la tique au laboratoire pour analyse. Cette tique sera conservée dans une tiquothèque, collection unique en France, mise à la disposition de tous les chercheurs partenaires du projet.

<https://www.citique.fr/signalement-tique/> Et pour déclarer sur internet (pour ceux qui n'ont pas de smartphone) :

http://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement_TIQUE

L'association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale loi 1901 reconnue d'intérêt général et agréée par le Ministère de la Santé. Elle organise de la prévention pour tous les publics, et soutient et conseille les malades. Site internet : <https://francelyme.fr/site/>
La **Section Creuse de France Lyme**, créée en 2017, vous propose différentes actions de prévention ainsi que des permanences qui sont des moments d'échange et de partage pour les malades et leurs proches, adhérents ou non à l'association, et à toute personne souhaitant s'informer sur les maladies à tiques et leur prévention.

Pour toute information, contact uniquement par mail à : creuse@francelyme.fr

Pour nous faire un don: <https://www.helloasso.com/associations/association-france-lyme/collectes/section-limousin>

Les vidéos de nos conférences et interviews médias sont disponibles sur Youtube (chaîne "Section Creuse de France Lyme")